

ÉTUDIANTS EN ACCORD D'ÉCHANGE

POUR TOUS LES ÉLÈVES

- Photocopie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)
- 1 photo d'identité au format standard 3,5 X 4 cm
- Justificatif relatif à la couverture sociale :
 - **Pour les étudiants membres des pays de l'Espace Economique Européen** (hors France) et les étudiants québécois, non affiliés au régime général français : La Carte Européenne d'Assurance Maladie couvrant l'ensemble de l'année universitaire ou le formulaire RAMQ.
 - **Pour les étudiants étrangers (hors E.E.E) :**
 - Un justificatif de couverture santé de votre pays précisant que vous êtes couvert en France en cas d'accident ou de maladie pour la durée de votre séjour.
 - Ou une attestation de rattachement au [régime général de sécurité sociale français](#). Vous pourrez réaliser les démarches d'inscription au régime français de sécurité sociale dès votre arrivée en France sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Votre affiliation est **gratuite** et vous vous donne droit au remboursement de 70% des frais des consultations médicales et 30% ou 65% des coûts des médicaments.

Vous pourrez compléter votre dossier d'inscription une fois cette démarche effectuée : à l'étape 5 de l'inscription en ligne, sélectionnez « demander un délai supplémentaire »

Pour les étudiants hors Espace Économique Européen uniquement

- Photocopie du visa (dès réception de celui-ci).

Information et contact :

Vous y trouverez également nos vidéos et notre guide sur la procédure d'inscription administrative

<http://www.sciencespo.fr/students/fr/etudier/scolarite/inscriptions-administratives>